

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES DECHETS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 10 septembre 2021

\*\*\*\*\*

N° 2021 - 27

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	15	L'an deux mil vingt et un, le 10 septembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	12	
<b>Votants :</b>	12	
<b>Nombre de voix :</b>	15	
<b>Date de la convocation :</b>	03 septembre 2021	

**Présents :** Mmes MAGNANI, PALMIE et QUINTARD,  
MM. BELLOC, BESSEDE, LAMOLINAIRIE, MERIEL, REGAMBERT,  
SALOMON, VAISSIERES, VERIL et WEILL.

**Absents excusés :** MM. ASTRUC, DEPRINCE et JAZEDE.

**Assistaient à la séance :** M. GAILLARD (Paierie Départementale)  
M. BOUNIOLS (CdC du Quercy Caussadais)  
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)  
Mme MOULIS (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : Election du Président**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, doyen d'âge de l'assemblée qui, après l'appel nominal des membres, déclare installé le nouveau Comité Syndical dans ses fonctions.

Après avoir constaté l'obtention du quorum, il demande à Mme Véronique MAGNANI, déléguée la plus jeune, de bien vouloir assurer le secrétariat de séance.

Le Comité Syndical désigne 2 assesseurs : MM. BELLOC et VAISSIERES.

L'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les Conseils Municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule obligatoirement au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Michel LAMOLINAIRIE invite les membres du Comité Syndical à présenter leur candidature pour l'élection de Président.

Les candidats sont :

- M. Michel WEILL, Président du Conseil Départemental et Président sortant.

**Premier tour de scrutin :**

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de présents : 12
- Nombre de procuration : 0
- Nombre d'abstentions (conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote) : 0
- Nombre de voix exprimées (bulletins déposés dans l'urne) : 15 dont 3 Conseillers Départementaux avec 2 voix chacun
- Nombre de suffrages exprimés : 15
  
- La majorité absolue est de : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Michel WEILL : quinze voix

***Monsieur Michel WEILL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président du Syndicat Départemental des Déchets au premier tour de scrutin et a été installé.***

***Monsieur Michel WEILL a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la Présidence de la séance.***

\*  
\*\*

Fait et délibéré le 10 septembre 2021

Le Président,  
Michel WEILL

